Parascolaire à Aire-la-Ville

Année scolaire 2019-2020

Inscription unique

www.giap.ch

Les modalités sont décrites sous l'onglet « inscriptions »

Accueil et prise en charge des enfants par le GIAP

Pause de midi : 11h30 à 13h30
Après l'école : 16h00 à 18h00

Facturation : prise en charge de l'accueil des enfants

Les tarifs mensuels de prise en charge sont facturés et envoyés trimestriellement par le GIAP selon un principe d'abonnement

Les modalités tarifaires sont décrites dans les conditions générales du GIAP :
www.giap.ch sous l'onglet « inscriptions » -> *tarification/facturation*

Paiement du repas du restaurant scolaire : Restoscolaire

Prix du repas : CHF 9.00

Paiement des repas à l'avance et modification des jours de présence en ligne
compte personnel : **my.giap.ch**

Pour excuser une *absence imprévue* et ponctuelle le jour-même

my.giap.ch ou tél. **079 909 51 46**

Les repas seront non-facturés si l'annonce se fait avant 8h00.
La prise en charge des enfants ne sera pas facturée si l'enfant est excusé avant l'accueil.

Contact et information

GIAP -> Accueil des enfants

www.giap.ch
site08@acg.ch
Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire
Boulevard des Promenades 20
1227 Carouge
Tél. 022 309 08 20 - Fax 022 309 08 25

Restoscolaire -> Facturation des repas

my.giap.ch
contact@restoscolaire.ch
c/o Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 20
Case postale 1276
1227 Carouge
058 307 84 64

Mairie d'Aire-la-Ville -> Restaurant scolaire
(collaborateurs et commande des repas)

www.aire-la-ville.ch
info@aire-la-ville.ch
Mairie d'Aire-la-Ville
Rue du Vieux-Four 50
1288 Aire-la-Ville
022 757 48 29

Version août 2019